

Pôle Investissement
Direction des Achats, de la Logistique et du Biomédical

Pouvoir adjudicateur :
C.H.U. de BREST – Etablissement Support
2 avenue Foch
29609 BREST CEDEX

Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence

Règlement de consultation (RC)

Maintenance tous risques d'un spectromètre de masse à couplage plasma inductif et système de refroidissement de marque THERMO

Offres dématérialisées à déposer sur PLACE :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date et heure limites de réception des plis :
20/12/2024 à 16h00

Rédacteur :
Y. EVRARD - Ingénieur biomédical
A. PESSIN – Responsable Achats

Date : 02/12/2024

Référence procédure : 2024DAEM0113



SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1 Objet.....	3
1.2 Classification CPV	3
1.3 Forme du marché.....	3
1.4 Variantes	3
1.5 Durée du marché	3
ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION	3
2.1 Procédure de passation.....	3
2.2 Modalités de financement	3
2.3 Liste des documents constituant le dossier de consultation	3
2.4 Retrait du dossier de consultation.....	4
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
3.1 Conditions de participations des candidats	4
3.2 Echanges dématérialisés	4
3.3 Candidature dématérialisée	4
3.4 Offre dématérialisée	5
3.5 Conditions d'envoi des plis électroniques.....	5
ARTICLE 4 - INFORMATIONS DIVERSES	5

Article 1 - Objet de la consultation

1.1 Objet

La présente consultation a pour objet la : **Maintenance tous risques d'un spectromètre de masse à couplage plasma inductif et système de refroidissement de marque THERMO**

1.2 Classification CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

50421000-2: Services de réparation et d'entretien de matériel médical

1.3 Forme du marché

Conformément aux dispositions de l'article L2171-5 du code de la commande publique, le marché est global à prestation forfaitaire.

1.4 Variantes

Aucune variante n'est autorisée. Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme à la solution de base, telle que définie au CCATP et à l'AE.

1.5 Durée du marché

Le marché prend effet à la date de notification du marché pour une durée de 48 mois.

Au-delà de la première année d'exécution, le marché pourra être résilié au 31 décembre de chaque année sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé un (1) mois avant ladite échéance annuelle.

Article 2 - Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation

La procédure utilisée est celle d'une procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence en application de l'Article L2122-1 du Code de la commande publique.

2.2 Modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget propre de l'établissement membres du Groupement Hospitalier de Bretagne Occidentale.

2.3 Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises du présent marché est composé des documents suivants:

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)
- Le formulaire DC1 « Lettre de candidature »,
- Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »
- Le formulaire « Acte d'engagement » (ATTRI1) et ses annexes
- Conditions de dématérialisation de la procédure

2.4 Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Les candidats ont la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier et autres renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel d'offre le cas échéant via la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas de difficulté vous avez la possibilité de contacter le service support :

- par téléphone 01 76 64 74 07 entre 9h00 et 19h00 les jours ouvrés

- par courriel à l'adresse place.support@atexo.com

Une note « conditions relatives à la dématérialisation de la procédure » est jointe au présent règlement de consultation

Article 3 - Présentation des candidatures et des offres

3.1 Conditions de participations des candidats

L'offre peut être présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Le code de la commande publique en son article R 2142-20 définit les Groupements d'opérateurs économiques (forme du groupement) comme suit :

1°) Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribués dans le marché.

2°) Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Aucune forme de groupement n'est imposée aux soumissionnaires pour le dépôt des candidatures et des offres.

Toutefois, pour garantir la bonne exécution de l'accord cadre, lorsque le soumissionnaire se présente sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques, ce dernier devra revêtir la forme d'un groupement solidaire après l'attribution de l'accord cadre.

Les candidats ne peuvent présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

Un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Si l'attributaire désigné est un groupement entre plusieurs fournisseurs, le marché sera alors signé avec le mandataire du groupement. De plus, l'ensemble des co-traitants devront fournir les documents administratifs exigés à l'article 4.3 du présent règlement, sous peine d'élimination du groupement.

3.2 Echanges dématérialisés

Les échanges et notifications étant dématérialisés par le biais du profil acheteur du C.H.U. de Brest sur la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), le candidat devra impérativement fournir au CHU de Brest une adresse électronique valide pour tout échange relatif à la procédure.

3.3 Candidature dématérialisée

Conformément à l'article R2143-3 du code de la commande publique, les candidats devront produire à l'appui de leur candidature les documents suivants (qu'il se présente seul ou pour chaque membre d'un groupement d'opérateurs économiques)

- Le certificat d'exclusivité
- Les formulaires « DC1 » et « DC2 » complétés et signés

- Un extrait de Kbis
- Délégations de pouvoirs depuis le nom du dirigeant sur l'extrait de Kbis jusqu'au nom de la personne signataire
- Les attestations de régularité fiscale et sociale
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. La capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres

3.4 Offre dématérialisée

L'offre dématérialisée sera constituée des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes, dûment complétés, datés et signés, à compléter par les représentants qualifiés de l'entreprise candidate au marché
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) en cours de validité au moment du dépôt de l'offre. Il conviendra au candidat de préciser, dans les meilleurs délais, tout changement de domiciliation bancaire intervenant au cours de l'exécution du marché.
- Une proposition financière numérotée et datée
- Les catalogues de prix pour les pièces détachées, accessoires et consommables.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi n° 94/665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, les candidats sont invités à rédiger leurs offres entièrement en langue française.

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres indiquée en page de garde.

3.5 Conditions d'envoi des plis électroniques

Date et heure limite de remise des candidatures et des offres :

Le 20/12/2024 à 16h00

Article 4 - Informations diverses

L'organisme chargé des recours est le suivant :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
Contour de la Motte – CS 44416
35044 RENNES CEDEX
Tél : 02.23.21.28.28